



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 27/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 29 Votants : 29 Procurations : 00

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014
Affiché le : 16 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÜN, SUZE.

SECRETAIRE : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SDEHG - Rénovation du réseau d'éclairage public au lotissement « les Agassines » (Réf. 3BS232).

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 22 octobre 2013 concernant la rénovation du réseau d'éclairage public au lotissement « les Agassines », le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- dépose des appareils d'éclairage public n°295 et 310 vétustes
- fourniture et pose de deux appareils d'éclairage public équipé de lampe à vapeur de sodium haute 100W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA (récupérée par le SDEHG)	266 €
▪ Part SDEHG	895 €
▪ Part restant à la charge de la commune	597 €
<hr/>	
Total	1 758 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le dossier présenté.
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

